

## AVIS

### RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

**La Commune d'Amélie-les-Bains-Palalda se réunira, à la salle du Conseil Municipal, le jeudi 16 janvier 2025 à 18h00.**

## DÉCISIONS

### **DÉLIVRANCE ET REPRISSE DE CONCESSIONS CIMETIÈRES**

#### **CONVENTION DE DÉLIVRANCE OU REPRISSE DE CONCESSIONS DANS LES CIMETIÈRES**

Par décision en date du 02 décembre 2024, la ville d'Amélie-les-Bains-Palalda a accordé l'acquisition d'une concession trentenaire de type Cavurne – Bloc A – N°12 dans le cimetière d'Amélie-les-Bains par Mme Monique MERLIER (née GASSER). Cette concession a été accordée moyennant la somme totale de 765,00 €.

### **CONVENTION DE LOUAGE DE CHOSES**

#### **CONVENTION DE LOUAGE DE CHOSES POUR UNE DURÉE N'EXCÉDANT PAS DOUZE ANS**

Par décision en date du 27 décembre 2024, la ville d'Amélie-les-Bains-Palalda a autorisé les associations nommées ci-dessous à utiliser les salles suivantes :

- Espace Méditerranée : Chœur d'Amélie – Nomade Fitness Sports ;
- Jean Trescases : Le Comité des Fêtes – Amélie-Palalda-Sardanes – Les Danseurs Catalans.

Les conventions sont consenties à compter du jour de la signature, jusqu'au 31 décembre 2025. Ces mises à disposition sont consenties à titre gracieux.

### **FIXATION DES TARIFS DES DROITS PRÉVUS AU PROFIT DE LA COMMUNE QUI N'ONT PAS UN CARACTÈRE FISCAL**

#### **FIXATION DES TARIFS DU PAIN, JOURNAUX ET PHOTOCOPIES À L'AGENCE POSTALE COMMUNALE DE PALALDA**

Par décision en date du 9 janvier 2025, la ville d'Amélie-les-Bains-Palalda a fixé les tarifs de la vente des produits vendus à l'Agence Postale Communale de Palalda comme suit à compter du 13 janvier 2025 :

- Baguette de pain : 1,15 €
- Journal Indépendant : 1,30 €
- Photocopie : 0,20 €

## DÉLIBÉRATIONS

**01 – Journée de solidarité (année 2025)**

**02 – Modification du tableau des effectifs**

**03 – Inhumation des personnes en situation d'indigence : prise en charge des frais d'obsèques**

**04 – Renouvellement de l'adhésion de la ville au titre de l'année 2025 à diverses associations et organismes**

**05 – Concession de travaux - construction :**

- d'un ou deux hangars de stockage avec exploitation de toiture photovoltaïque
- d'une halle pour marche avec exploitation de toiture photovoltaïque
- d'une couverture pour la tribune du stade et le futur terrain de paddel avec installation photovoltaïque

**QUESTIONS DIVERSES**

Fait à Amélie-les-Bains-Palalda, le 10 janvier 2025.

Le Maire,  
Marie COSTA

